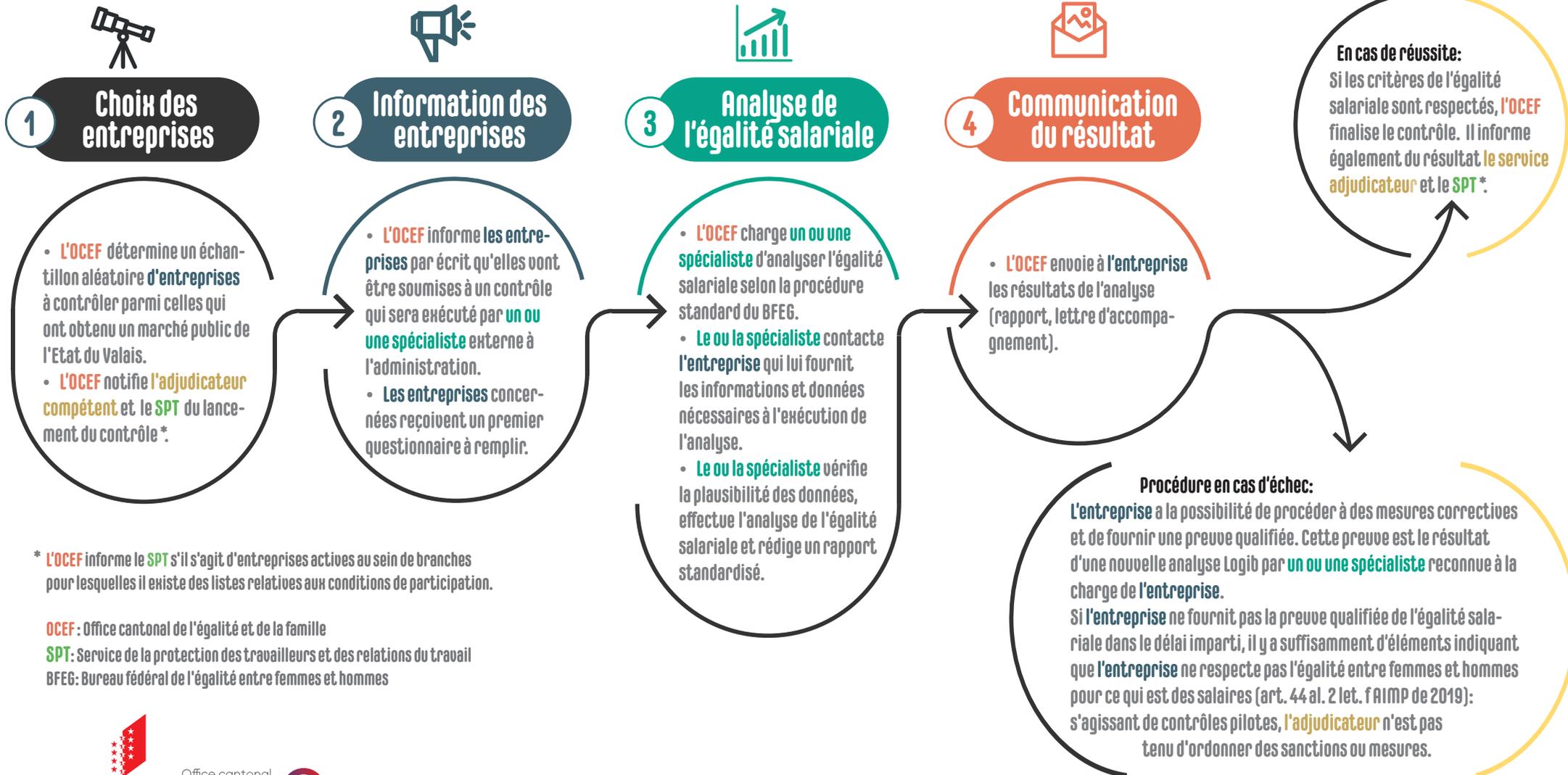




# Procédure de contrôle de l'égalité salariale auprès d'entreprises adjudicataires



## 5 Clôture du contrôle



\* L'OCEF informe le SPT s'il s'agit d'entreprises actives au sein de branches pour lesquelles il existe des listes relatives aux conditions de participation.

OCEF: Office cantonal de l'égalité et de la famille

SPT: Service de la protection des travailleurs et des relations du travail

BFEG: Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

